



Conseil de gestion
Séance du mardi 12 mai 2015

Délibération n°2015/002

**Relative à l'approbation du rapport d'activités 2014
du Parc naturel marin du golfe du Lion**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R.334-33 et R.334-34,

VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion

VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°221243-004 du 22 mai 2012, dans sa version actualisée n°2015131-0001 du 11 mai 2015 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion,

VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopté par le conseil de gestion du 10 octobre 2014 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 09 décembre 2014,

CONSIDERANT le projet de rapport d'activités 2014 du Parc naturel marin du golfe du Lion, présenté au point n°4 de la séance du conseil de gestion du 12 mai 2015,

CONSIDERANT le procès-verbal de la séance du conseil de gestion du 12 mai 2015,

Article Unique :

Le conseil de gestion approuve le rapport d'activités 2014 du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Le Président du Conseil de gestion

Miche MOLY